



Montreuil, le 27 janvier 2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

CAPN n° 4 - cadre A

Recours évaluations 2013

(gestion 2012) – 2^{ème} partie

Déclaration liminaire

Monsieur Le Président,

La conférence de presse du Président de la République confirme l'inflexion donnée par les vœux présidentiels. Il assume le choix d'une politique libérale. Ce faisant, il tourne le dos aux salariés. En avouant la sous-estimation de la gravité de la situation de la France, il avoue du même coup l'échec et l'inefficacité des politiques mises en œuvre depuis son élection. Ce sont ces politiques qu'il entend cependant poursuivre et amplifier au service des entreprises. Il installe un «observatoire des contreparties» sans en préciser le périmètre, la composition et les critères. Il distribue donc d'abord l'argent au patronat et confie à d'autres et dans un horizon incertain, le soin d'en fixer la conditionnalité. C'est ce qu'il appelle le «pacte de responsabilité».

En écho au patronat, le Président décrète que pour plus d'embauches, il faut à la fois réduire les charges des entreprises et leurs contraintes. Il engage donc une nouvelle étape de cadeaux au patronat et, pour la première fois, il exonère les entreprises des règles qui organisent notre vivre ensemble. Il se propose de réduire les normes qui fixent les exigences de la société vis-à-vis des entreprises. Et il confie la conduite du « conseil de simplification » à un parlementaire et une fois de plus... à un patron !

Il annonce formellement la fin du financement de la politique familiale par les entreprises. La CGT dénonce et s'oppose à ce nouveau désengagement des entreprises de la solidarité nationale.

Son crédo, la réduction des charges pour améliorer les marges des entreprises, nous mène droit dans le mur. Rien ne garantit que l'augmentation des marges des entreprises conduise à la hausse de l'investissement et de l'emploi. En effet, depuis 30 ans l'augmentation des marges des entreprises a servi essentiellement à nourrir la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement et de la rémunération du travail. En 30 ans, le nombre de jours travaillés par salarié pour rémunérer les actionnaires est passé de 11 jours à 45 jours.

Pour compenser ces nouveaux cadeaux, sa solution est la diminution drastique et systématique des dépenses publiques et sociales. Le Président entend modifier de façon structurelle le rapport qu'entretiennent les français à leurs services publics. Contrairement à ce qu'il prétend, c'est notre modèle social qu'il remet en cause ; et il installe un outil de coordination de ses réformes structurelles, le MEDEF !

Ces annonces renforcent le besoin d'intervention des salariés, d'abord le 6 février, à l'appel de la CGT pour défendre leurs revendications en matière d'emploi, de salaires, et de protection sociale, mais également le 4 avril pour promouvoir le plan d'investissement européen proposé par la CES et le décliner en France.

**Pour en revenir à la CAP qui nous occupe aujourd'hui,
Concernant les conditions de tenue de cette CAP,**

Un GT calendrier s'est tenu en juin 2013 afin de fixer les dates de CAP pour le deuxième trimestre 2013 et le début 2014.

La CAP révision de l'évaluation qui s'est tenue en 2012 pour la gestion 2011 comportait 10 jours de consultation et 10 jours de CAP, et ce en un seul tenant.

La CGT, à l'examen du projet de dates présenté au GT calendrier de juin 2013, a constaté que le nombre de deux fois 10 jours était respecté mais que, curieusement, la CAP en elle-même se tenait en deux parties, à savoir une en novembre 2013 et une en janvier 2014. Après questionnement de la DG, il s'est avéré que le retard pris par certaines directions pour faire remonter les dossiers des agents avait engendré cette configuration. La CGT a fait part de son désaccord par rapport à cette configuration mais a reconnu que la durée globale de deux fois dix jours avait été respectée.

Lors de la première partie en novembre 2013, quelle ne fut pas notre surprise de constater que la DG a imposé un vote alors que la dotation était globale pour les deux parties de cette CAP.

Le 12 décembre 2013, nouveau GT calendrier afin de fixer les dates des CAP du 1^{er} semestre 2014. Les élus CGT, naïvement, ont préparé ce GT dans la pensée que les dates actées lors du GT de juin 2013 pour le mois de janvier 2014 allaient être conservées.

Et bien oui !! Nous avons été naïfs. Allant au-delà de nos espérances les plus négatives, la DG propose une réduction du temps consacré à cette deuxième partie. Initialement de deux fois 4 jours, nous passons à deux fois trois jours ! L'explication est toute trouvée : il n'y a que peu de dossiers : 21. Si cela avait été vrai encore ! Mais non...

Au final, 31 dossiers et un ordre du jour complété avec l'examen des recrutements DNVSF et la régularisation des affectations des IFIP en SIP, PRS, trésoreries Impôts sur la mission structure « Gestion ».

En agissant ainsi, la DG a repris sa parole, et ce même si un GT n'est que consultatif. Nous nous en souviendrons.

Il s'agit d'un mépris manifeste envers les élus et les agents. La CGT a décidé de réagir avec force à ces procédés déloyaux.

Ainsi, le mardi 14 janvier dernier, Mickaël CASAS et Olivier VADEBOUT, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint de la CGT FIP, ont été reçus par le Directeur Général M. BEZART.

Cette rencontre faisait suite à une demande d'audience formulée avant les vacances de Noël. Celle-ci avait été

sollicitée en raison des nombreuses remontées de terrain alertant sur la profonde détérioration du climat social, du traitement honteux fait à certains militants et de la dégradation de la qualité du dialogue professionnel dans de nombreuses directions.

De plus, à cette occasion, nos représentants ont fait mention de ces soucis d'ordre du jour complétés et de calendrier non respectés ou mal calibrés.

Nous espérons qu'à l'avenir la DG respectera le dialogue social dont les GT sont les figures de proue, notamment en matière de calendrier.

Concernant les révisions des évaluations professionnelles,

Nous ne reviendrons pas sur notre déclaration liminaire établie pour la première partie de cette CAP qui reste valable.

Nous ne reviendrons que sur le fait que les élus CGT estiment que la situation nécessite que la direction générale adapte son comportement au nouveau dispositif, par une vision plus large, et une écoute différente des années précédentes que nous aurions voulu globalisée sur les deux parties de cette CAP.

Concernant le recrutement complémentaire pour la DNVSF,

La CGT remarque que trois agents ont été non retenus alors que les besoins semblent criants et que le nombre de postes n'était pas précisé dans l'appel à candidature du 27 novembre 2013. Pour deux d'entre eux, le motif est "Pas de connaissance du contrôle corrélé IR/ISF". Pourtant, tous ces candidats avaient obtenu un avis favorable de leurs directions respectives.

Ce motif "Pas de connaissance du contrôle corrélé IR/ISF" est vague et la CGT remarque qu'il se retrouve très souvent notamment lors de la CAP mutations. Il est dommageable de se priver de compétences pour un motif aussi vague alors que les compétences sont reconnues en local.

Au final, et pour conclure, un profond sentiment d'attente nous anime. Nous espérons qu'au moins, cette CAP amputée de deux jours à tort ne sera pas dommageable aux cas que nous évoquerons.



COMPTE RENDU

Les recours d'évaluation 2013 gestion 2012 des inspecteurs des finances publiques ont été examinés dans le cadre d'une deuxième partie de CAP du 21 au 23 janvier 2014.

Pour cette deuxième partie de CAP, les élus avaient à examiner 33 recours.

Suite aux déclarations liminaires, le président nous a déclaré que les dotations délivrées en première partie sont loin d'avoir épuisé les réserves pour cette deuxième partie, et que, de toute façon, il ne se sentait pas l'obligation de tout distribuer.

Par contre, pendant l'examen des dossiers, il a souvent argué des modifications d'ores et déjà apportées dans les deux premiers niveaux de recours (recours hiérarchiques, CAP locales) pour refuser des modifications en CAPN, malgré des incohérences importantes dans certains cas.

Les élus ont à nouveau dénoncé la piètre qualité des PV de CAPL, qui n'étaient souvent que des projets, trop succincts et rarement signés par les secrétaires des CAPL.

Les recours examinés lors de la deuxième partie de la CAP concernaient donc 33 inspecteurs, dont 31 dans un échelon variable et 2 dans l'échelon terminal.

Les élus CGT ont défendu 8 dossiers, pour lesquels ils ont obtenu satisfaction totale ou partielle pour 4 d'entre eux (50 %). Ils ont pu faire attribuer 1 réduction de 2 mois et 7 modifications dans le compte rendu d'évaluation (tableau synoptique – appréciation générale – autre élément de ce compte rendu).

Globalement, sur les 33 recours examinés, seuls 4 inspecteurs ont bénéficié d'une modification du tableau synoptique et 9 d'une modification dans la rédaction du compte rendu d'évaluation.

Il est à noter que le Président de la CAPN n'a accordé des réductions de 2 mois qu'à des inspecteurs qui disposaient déjà d'une réduction d'un mois avant recours et n'ayant pas changé de poste en cours d'année. De ce fait, la première séance n'avait utilisé que 24 mois sur la réserve de 86 mois disponible pour l'examen de tous les recours nationaux, 10 mois pour la deuxième séance.

Les élus CGT déplorent que nombre d'agents qui disposaient de très bonnes appréciations n'aient pas bénéficié de réduction, alors que le Président en avait manifestement les moyens.

Par souci de cohérence avec la première partie de la CAPN, les élus CGT, FO et CFDT ont décidé de ne pas participer au vote. La DG avait refusé d'accéder à la demande des élus CGT, FO et CFDT de la CAPN A afin de ne procéder au vote qu'après avoir vu tous les recours de la 2^{ème} séance en janvier 2014. Nous vous

renvoyons à la motion commune publiée sur notre site et lue en séance lors de la première partie.

Les élus de ces trois syndicats sont sortis pendant le vote.

Sur la modification des dates du calendrier de la CAPN, le Président nous a répondu qu'il avait eu une approche pragmatique, et que, pour cette raison, le nombre de jours avait été revu à la baisse. Il a ensuite proposé de continuer éventuellement vendredi 24 janvier matin.

Vos élus CGT ont répondu que le calendrier était très contraint et que le vendredi 24 janvier était déjà prévu pour la CAPN pré-sélection des enseignants.

Sur le dialogue social, en cette nouvelle année, nous aspirons à un respect mutuel, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous l'avons réaffirmé sans obtenir de réponse particulière de la part de la DG.

Concernant le recrutement pour la DNVSF

☛ VOTES :

Pour : administration.

Contre : Solidaires, CGT, FO, CFDT

Explication de vote : Ce sont des postes à profil. La CGT est pour le respect de l'ancienneté administrative. Certains agents ne sont pas retenus pour des motifs flous et récurrents d'une année sur l'autre. De plus, les besoins sont nombreux et la DNVSF se prive d'agents compétents et reconnus par leurs directions d'origine.

Sur la régularisation des affectations des inspecteurs de l'ex filière gestion publique en fonction dans les SIP, les PRS, les trésoreries impôts et trésoreries amendes au 15/03/2014 :

Ces services passent de la sphère gestion publique à la sphère fiscale, "gestion fiscale".

Cette régularisation ne concerne que les agents titulaires d'un poste.

Tous ceux qui le souhaitent ont été régularisés : les agents en poste avant le 1^{er} mars 2014, les agents qui restent sur ces postes, les agents qui bougent avant et après le mouvement local.

Cette régularisation a dérouté les agents, tant les titulaires que les stagiaires. La DG attendra les résultats du mouvement général pour connaître les effets induits.

Il n'y a pas eu de vote car il s'agit d'une régularisation prenant la forme d'une affectation sur place, sans mobilité.